

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 83/054 du 25/OI/1983
/MTPS/DGTFP/DFP.22

Portant intégration et nomination de Monsieur NDOLO Léonard dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
la solde des fonctionnaires ;
des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
sation des diverses catégories des cadres ;
rémunérations des fonctionnaires ;
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
çnant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Membres du Conseil des Ministres ;
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
des Membres du Gouvernement ;
Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3-3-60 sus-
visé, Monsieur NJOLU Léonard, né le 24 Mars 1950 à Baongo, titulaire du Diplôme
d'Etat d'Ingénieur de l'Institut National des Hydrocarbures et de La Chimie; Spé-
cialité : Production des Hydrocarbures obtenu à l'Institut National des Hydrocar-
bures et de la Chimie de Boumerdès (Algérie) est intégré dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé
au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles, Stagiaire, indice 710.

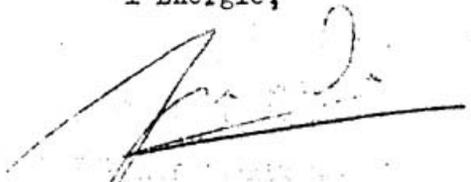
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'En-
ergie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué
partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Janvier 1963

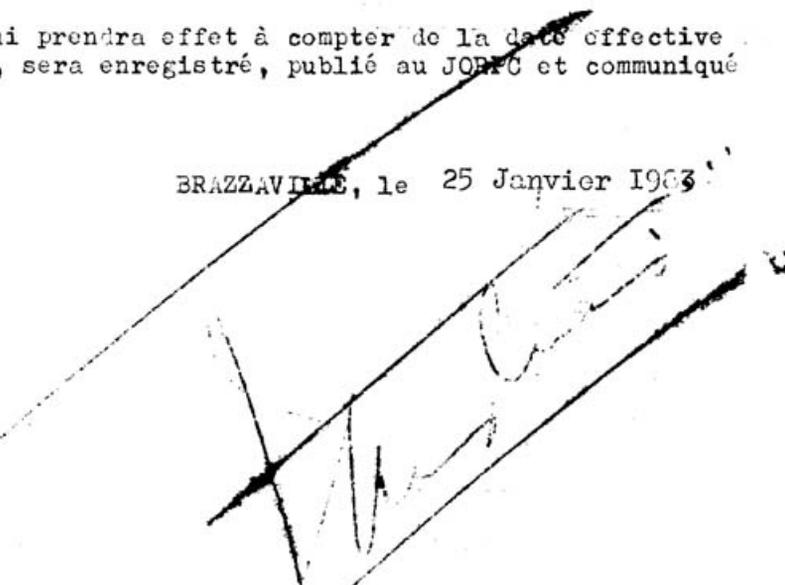
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,


Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Csetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC	1
DGTFF/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.M.E.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

